

3ème couleuvre à avaler en 3 jours pour les électeurs de Hollande



Echec de la taxe sur les transactions financières : 3ème couleuvre à avaler en 3 jours pour les électeurs de Hollande.

Décidément, le calendrier ne laisse aucun répit à François Hollande :

3 COULEUVRES EN 3 JOURS



1ère couleuvre : l'aveu que les "euro-bonds" étaient une promesse-bidon

Avant-hier, 20 juin 2012, le chef de l'État envoyait "courageusement" le Premier ministre Jean-Marc Ayrault annoncer que sa promesse électorale des "euro-bonds" était reléguée au magasin des farces et attrapes.

Sitôt passé le second tour des élections législatives, ces deux facétieux se sont opportunément avisés de mettre un terme à la supercherie à laquelle ils n'avaient fait semblant de croire depuis des mois que pour enfumer les

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
électeurs.

Car ils savaient parfaitement que ces "euro-obligations" étaient non seulement une suggestion qui ne résoudrait strictement rien aux problèmes de la croissance et de l'euro, mais aussi une ineptie financière pour notre pays, et une proposition que l'Allemagne, les Pays Bas, le Luxembourg et la Finlande continueraient sagement à refuser bec et ongles comme ils l'ont toujours fait.

(cf. mon article sur cette question, publié sur notre site : <http://www.upr.fr/actualite/franc...>)

2ème coulevre : le limogeage de Nicole Bricq, qui avait eu l'audace de s'opposer à Shell



Hier, 21 juin 2012, le chef de l'État demandait encore à Jean-Marc Ayrault de faire le sale boulot, en virant comme une malpropre Nicole Bricq de son poste de "ministre de l'écologie et du développement durable", pour cause de crime de lèse-"Majesté Shell".

Ladite ministre, naïve comme une majorette lors de son premier défilé, avait remis en question le permis d'exploration off-shore du major pétrolier anglo-néerlandais Shell parce qu'elle avait eu l'idée saugrenue de croire pour de vrai aux promesses électorales du PS et à « l'attachement du gouvernement à la protection de la faune marine et de l'environnement » [sic !]...

Aux yeux de Hollande et de son Premier ministre, une telle candeur à un tel poste était la preuve d'une gaminerie intolérable. En moins de deux semaines, cette oie blanche de l'écologie socialiste a donc été débarquée de son poste, et renommée incontinent ministre du commerce extérieur. Mme Bricq va désormais exercer ses talents de spécialiste de l'écologie à tenter de vendre aux "BRIC" des centrales nucléaires qui produisent des déchets nucléaires et des Airbus qui trouent la couche d'ozone, tout en se battant pour obtenir des permis de prospection off-shore pour Total...

(cf. mon article sur cette question, publié sur notre site : <http://www.upr.fr/actualite/franc...>)

3ème coulevre : l'impossibilité constatée de la taxe sur les transactions financières

Saisie d'écran du programme électoral officiel de François Hollande et du PS sur le site du PS : [source : <http://www.parti-socialiste.fr/articles/faire-passer-leconomie-devant-la-finance>]

Pour refaire passer l'économie devant la finance et pour réguler le système financier, nous baisserons l'impôt sur les sociétés de 33% à 20% pour les entreprises qui réinvestissent intégralement leurs bénéfices et l'augmenterons jusqu'à 40 % pour celles qui privilégient les dividendes des actionnaires **nous instaurerons au niveau européen une taxe de 0,05 % sur les transactions financières ;** nous lutterons pour la suppression des paradis fiscaux ; nous séparerons les activités de dépôt et d'investissement des banques ; nous créons une agence de notation

« Pour refaire passer l'économie devant la finance et pour réguler le système financier, [...] nous instaurerons au niveau européen une taxe de 0,05 % sur les transactions financières. »

Aujourd'hui, 22 juin 2012, Jean-Marc Ayrault est dispensé de corvée puisque c'est de Luxembourg qu'est venue la 3ème couleuvre à avaler pour les électeurs qui croyaient sincèrement au bobard du "Changement c'est maintenant".

On se rappelle que la taxation des transactions financières avait été brandie par François Hollande (à égalité avec les "euro-bonds"...) comme l'une des promesses phares de son programme "de gauche".

Il suffit d'ailleurs de reprendre le programme électoral encore en ligne pour vérifier que cette promesse y figure en toutes lettres. « Pour refaire passer l'économie devant la finance et pour réguler le système financier, [...] nous instaurerons au niveau européen une taxe de 0,05 % sur les transactions financières. »

Or, depuis cet après-midi du 22 juin 2012, nous savons que ce mirobolant projet de taxe financière « au niveau européen » appartient au passé. Comme celle des "euro-bonds", la promesse du sieur Hollande en la matière est reléguée au rayon des farces et attrapes électorales usagées.



Cela nécessite quelques explications.

LE « STRATAGÈME DES CHÂÎNES » A ENCORE FONCTIONNÉ

L'explication de ce nouvel échec est simple à comprendre. C'est une énième illustration de ce que j'explique aux auditoires de mes conférences depuis que j'ai créé l'UPR. À savoir que les 27 intérêts nationaux sont opposés dans tous les domaines et que le plus sûr moyen de tout bloquer est de se mettre en tête de prendre une décision au niveau européen.

Ce phénomène de l'auto-blocage a été découvert il y a de nombreux siècles par les stratèges chinois. Il a donné naissance à une ruse chinoise classique, baptisée le « STRATAGÈME DES CHÂÎNES », qui consiste à neutraliser un adversaire en lui conseillant perfidement de s'entraver lui-même dans des liens absurdes et autobloquants qui vont lui retirer toute mobilité stratégique et tactique.

Comme je l'expose dans mes conférences, ce stratagème des chaînes est à la base même de la prétendue « construction européenne ».

Cette idée de fusionner "à froid" des dizaines d'États d'Europe en une entité supranationale, selon un périmètre parfaitement artificiel, est en effet une idée qui a été inventée par les Américains au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Aucun historien sérieux ne le conteste et j'en apporte maintes preuves irréfutables dans mes conférences.

(cf. aussi le dossier que j'ai publié sur Robert Schuman : <http://www.upr.fr/wp-content/uplo...>)

Si les dirigeants américains ont inventé cette prétendue « construction européenne » et ont constamment incité depuis lors les États d'Europe à la mettre en œuvre, c'est précisément parce qu'ils avaient calculé qu'elle ne pourrait jamais bien fonctionner.

Les stratèges du département d'État et des services de renseignements américains avaient impeccablement anticipé :

- qu'en vertu du stratagème des chaînes, la « construction européenne » ne pourrait conduire qu'à des blocages incessants sur tous les sujets, puisque les intérêts nationaux sont irréductiblement divergents malgré toutes les protestations enflammées du contraire assénées par les européistes fanatiques,

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~

- que cet attelage absurde, incapable de prendre des décisions, ne pourrait dès lors que devenir la proie facile et l'exécutant discipliné d'un "fédérateur extérieur" ayant seul la puissance et l'influence nécessaire pour mettre tout le monde d'accord en dictant ce qu'il fallait faire : c'est mot pour mot ce qu'avait pronostiqué Charles de Gaulle dans sa conférence de presse du 15 mai 1962 (cf. la vidéo en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=yf2J-QH6ymo>), Enfin, que ce "fédérateur extérieur" surpuissant - seul en mesure d'imposer sa volonté -, ne pourrait être que les États-Unis eux-mêmes, et, plus généralement, le complexe financier et industriel euro-atlantiste.

Ce scénario de l'auto-blocage systématique est exactement ce qui vient, une nouvelle fois, de se produire ce 22 juin : le stratagème des chaînes a permis de bloquer la taxation des transactions financières au niveau européen, et cela pour le plus grand profit des États-Unis et du lobby des établissements financiers.

Au cours d'une longue réunion des 27 ministres des Finances de l'UE tenue sur ce sujet aujourd'hui à Luxembourg, il a en effet été constaté un désaccord total des 27 États membres.

Alors que l'instauration d'une telle taxe pan-européenne ne peut être adoptée que si les 27 États membres sont d'accord, seuls 6 d'entre eux (soit 22 %) ont exprimé sans ambiguïté leur accord pour instaurer une taxe : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, le Portugal et la Slovénie.

Comme on pouvait s'y attendre, le Royaume-Uni, les Pays Bas, l'Irlande et le Luxembourg ont notamment été vent debout contre cette taxe. La plupart des pays de l'est aussi. Seuls quelques autres, comme l'Espagne et la Grèce, ou encore la Slovaquie et l'Estonie, se sont déclarés "ouverts" à cette possibilité.

En conséquence de quoi il a été décidé que l'Union européenne ne mettra pas en œuvre une taxe sur les transactions financières.



*La ministre danoise des Finances, Margrethe Vestager, qui présidait la réunion de Luxembourg du 22 juin 2012, a dressé l'acte de décès de la taxe sur les transactions financières en ces termes lapidaires : « **La taxe sur les transactions financières proposée par la Commission n'obtient pas, comme il est requis, le soutien unanime des États.** »*

LE MENSONGE DES PROJETS D'« AUTRE EUROPE » SAUTE UNE NOUVELLE FOIS AUX YEUX

Naturellement, il serait injuste de reprocher à François Hollande et au gouvernement français l'échec en lui-même de cette négociation puisqu'il n'était pas dans leur pouvoir de changer l'opposition radicale de plus de la moitié des États membres de l'UE.

Mais ce qu'il est en revanche normal de leur reprocher, c'est d'avoir sciemment menti aux électeurs pendant la campagne électorale en prenant l'engagement solennel, dans le programme présidentiel, que François Hollande et

Car toutes les personnes un tant soit peu informées savaient pertinemment que cette taxe nécessitant l'unanimité serait bloquée par plusieurs États membres. Je l'avais moi-même dit et redit de nombreuses fois. Quant aux socialistes, ils étaient les premiers à le savoir aussi, puisqu'ils avaient pu observer que Nicolas Sarkozy, qui avait fait auparavant une promesse similaire, s'y était déjà cassé les dents.

Comme l'avait déjà révélé l'abandon des "euro-bonds" avant-hier, l'échec de la taxe européenne sur les transactions financières acté ce 22 juin fait éclater au grand jour la volonté sciemment trompeuse du programme présidentiel de François Hollande.

Cette tromperie éhontée des électeurs est exactement la même que celle de tous les programmes électoraux de tous les partis politiques français. Ils promettent tous, depuis des décennies, l'avènement d'une « Autre Europe », mais ils "oublient" seulement tous de préciser aux électeurs que ces beaux projets d'une Autre Europe "à la française" sont des rêves puisqu'ils ne rallieront jamais l'unanimité des 26 autres États membres.

L'ÉVOCATION D'UNE « COOPÉRATION RENFORCÉE » ENTRE CERTAINS ÉTATS

Pour François Hollande, la défaite, quoi que parfaitement prévue, est embêtante du point de vue de la politique intérieure. Car il est toujours embêtant d'apparaître a posteriori aux yeux des électeurs comme un bonimenteur qui s'est fait élire sur des promesses irréalisables.

C'est pourquoi la délégation française a manœuvré en coulisses pour trouver un moyen de sauver un peu les apparences. La solution avancée a consisté à dire que, si une taxe sur les transactions financières n'est pas possible au niveau européen, elle est peut-être envisageable à un niveau moindre, selon le principe dit des « coopérations renforcées » qui permettent théoriquement à un groupe d'États membres de l'UE d'adopter une politique de coopération spécifique allant plus loin que les traités.

Seulement voilà : en vertu de l'article 20, alinéa 2 du traité sur l'Union européenne (TUE), une « coopération renforcée » requiert la participation d'au moins 9 pays de l'UE. Or, comme je l'ai déjà précisé, seuls 6 États ont exprimé sans ambiguïté leur intention d'instaurer une telle taxe : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, le Portugal et la Slovaquie.

Tout cela confirme que ce n'est pas encore demain la veille qu'une éventuelle « coopération renforcée » sur la taxation des transactions financières va voir le jour. Et cela d'autant plus que l'usine à gaz des traités européens offrira mille occasions de conduire cette fameuse taxe, refusée par le lobby des établissements financiers, à se perdre dans les sables de la bureaucratie et du lobbying à Bruxelles.

L'USINE À GAZ DES « COOPÉRATIONS RENFORCÉES »

La procédure est en effet d'une complexité burlesque. Que l'on en juge :

1ère phase : Le constat de l'impossibilité pour l'ensemble des 27 États de parvenir à un consensus est la première étape juridique permettant de passer ensuite à un processus de « coopération renforcée ». C'est le stade qui vient d'être franchi ce 22 juin 2012.

2ème phase : L'étape suivante doit prendre la forme d'une lettre adressée à la Commission européenne par les 9 États - ou plus - qui désirent y participer. Or, comme je l'ai déjà souligné :

- seuls 6 États sont actuellement d'accord. • d'autres, comme l'Espagne et la Grèce, ou encore la Slovaquie et l'Estonie, se sont dits vaguement "ouverts" à cette possibilité, mais sans prendre d'engagements. d'autres encore, comme l'Italie et la Finlande, qui avaient soutenu l'idée dans un premier temps, ont ensuite fait machine arrière en indiquant devoir encore réfléchir. L'attitude de M. Monti, Président du Conseil italien élu par personne mais sélectionné par Goldman Sachs dont il fut l'employé, est à cet égard spécialement retorse : devant François Hollande, il fait mine de soutenir le projet, mais il n'en parle plus devant la presse internationale...
- du reste, les pays encore hésitants ont argué de faux-fuyants pour ne rien décider. Leurs diplomates se contorsionnent pour souligner qu'il leur faudrait savoir de quelle sorte précisément de taxe sur les transactions financières il s'agirait, notamment si c'est la proposition de la Commission européenne qui serait retenue, ou si ce

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
serait une autre forme de taxe, plus limitée dans son application, etc. Pour un sujet qui est sur la table depuis plusieurs années, le moins que l'on puisse dire est qu'il avance avec une sage lenteur... Autant dire qu'à part les 6 États qui s'y disent favorables, même les quelques États qui ne disent pas non frontalement à cette taxe entendent bien faire durer les négociations d'une façon que l'on pressent interminable.

3ème phase : Si par miracle Paris parvenait à rallier réellement 3 autres États aux 6 déjà théoriquement d'accord, le processus ne serait pas réglé pour autant. La Commission devrait ensuite vérifier si les conditions prévues par les traités sont bien respectées. À savoir la conformité de cette « coopération renforcée » avec les articles 20, 44, 45 et 46 du TUE et sa conformité avec les articles 82, 83, 86, 87, 326, 328, 329, 330, 331, 332, 333 et 334 du TFUE.

4ème phase : Enfin, si la Commission européenne donnait le feu vert, le projet de « coopération renforcée » entre les 9 États (ou plus) serait soumis... au vote des 27 États, qui devraient alors l'approuver voter à la majorité qualifiée pour l'autoriser !

En bref, et comme l'a conclu, non sans humour et avec un sens aimable de la litote, la ministre danoise des Finances qui présidait la réunion de Luxembourg du 22 juin 2012 :

« Nous n'en sommes pas là... »

ET MÊME SI ELLE VOYAIT LE JOUR, À QUOI SERVIRAIT DONC CETTE « COOPÉRATION RENFORCÉE » ?

En point d'orgue à toute cette affaire, il faut enfin souligner que, même si cette taxe finissait par voir le jour entre 9 ou 10 États parmi les 27, elle ne servirait probablement pas à grand-chose, dans la mesure où ni les États-Unis, ni le Royaume Uni, ni les grands pays d'Asie n'y auraient souscrit.

Elle permettrait certes d'accroître les recettes fiscales des États l'ayant adopté. Mais elle favoriserait le détournement de trafic vers Wall Street, Londres ou Tokyo, et ne remédierait en rien aux problèmes proliférants posés par la déréglementation des échanges de capitaux.

Pour donner un vrai coup d'arrêt aux délocalisations industrielles et au pouvoir indu accaparé par les grandes institutions financières, ce n'est pas une petite taxe de 0,5 % ou 1 % sur les transactions financières qui le permettra.

Il faut notamment remettre en cause l'article 63 du TFUE, qui interdit toute restriction aux échanges de capitaux, et l'article 123 du TFUE qui interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux États et aux collectivités publiques, réservant ainsi le pouvoir de création monétaire à des intérêts privés.

Mais de l'abrogation de ces articles, - qui signifierait la sortie de la France de l'UE -, il n'a évidemment jamais été question dans le programme électoral de François Hollande...

CONCLUSION : L'URGENCE D'UN NOUVEAU CNR POUR SORTIR DE L'UE

Au rythme où François Hollande fait avaler des couleuvres à tous ses électeurs, on peut penser que ceux-ci seront rapidement contraints d'ouvrir un Muséum d'Histoire Naturelle pour éviter une indigestion.

En tout cas, il faut souhaiter un excellent appétit à tous ceux qui ont cru aux promesses électorales du candidat François Hollande.

Il faut aussi souhaiter une excellente digestion à tous ceux :

- - qui continuent à militer pour « une Autre Europe »,
- - qui estiment que l'UPR est un mouvement dont les propositions de sortie de l'UE sont « excessives »,
- - qui nous interdisent des médias,
- - qui refusent de débattre avec nous,
- - qui ne nous ont pas aidés à être présents à l'élection présidentielle ou qui nous ont refusé leur parrainage, - qui ont condamné nos conseils d'abstention, en rétorquant qu'il fallait voter « pour le moins pire », - qui préfèrent encore donner la priorité au clivage droite-gauche plutôt que de dénoncer cette opposition, devenue factice du fait du vol de pouvoir opéré par la prétendue « construction européenne ».

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
En tout cas, et plus que jamais, les événements se chargent de prouver la justesse des analyses et et l'urgence du programme que propose imperturbablement l'UPR depuis sa création, voici plus de 5 ans.

Nous appelons tous les citoyens de bonne foi à rejoindre l'UPR dans un grand rassemblement fondé sur les idéaux du Conseil National de la Résistance, tel que nous l'avons présenté le 3 décembre dernier.

Nous soulignons que ce rassemblement, pour être victorieux, doit nécessairement accepter des Français et des Françaises de toutes les origines, de toutes les opinions politiques, et de toutes les convictions religieuses, qui sont prêts à mettre de côté toutes leurs différences pour rendre à la France sa démocratie, donc sa souveraineté.

Nous insistons solennellement sur le fait que ce nouveau CNR doit impérativement reposer sur la volonté déterminée, invariante et dénuée de toute ambiguïté, de sortir de façon juridique et sereine de l'Union européenne et de l'euro par l'application de l'article 50 du T.U.E.

Tant que le peuple français est un peuple sous tutelle, dont tous les choix stratégiques sont décidés par des puissances étrangères sous couvert de « construction européenne », aucun autre programme électoral n'a de sens.

François ASSELINEAU